

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2020

Le trois novembre DEUX MILLE VINGT à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 28/10/2020

Étaient présents : Étaient présents : GARRIDO ROGER - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - DOGOR FRANCIS - SOL FREDERIC - ERRE DANIEL - LAMARQUE MARIE JOSEE - CAZALS HENRI - ESPIRAC HELENE - BERGER MYRIAM BRUZY ALBERT - LLOBET CHRISTOPHE - MAURAT Christine - PORTA ANNE MARIE - CASES MICHEL - DELAFUENTE STEPHANIE - TEYSSEYRE THIERRY

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

OMS Bruno qui avait donné procuration à Roger GARRIDO

TROGNO Marie qui avait donnée procuration Christine MAURAT

LAMARQUE Joelle qui avait donnée procuration à LAMARQUE Marie-Josée

GIRARD GUILLAUME

MME Stéphanie BARBEDOR, Directrice Générale des Services a été désignée secrétaire

Le quorum étant atteint Mr le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du Compte-rendu de la dernière séance
- Décision Modificative n°2 du Budget Communal
- Convention Força Réal Insertion 2021
- Versement d'une subvention à l'UNAPEI
- Demandes de subvention pour la réfection des terrains de tennis communaux Département
- Demandes de subvention pour la réfection des terrains de tennis communaux Région
- Demandes de subvention pour la réfection des terrains de tennis communaux Fédération Française de Tennis
- Demandes de subvention pour la réfection des terrains de tennis communaux Etat
- Achat de l'immeuble le Presbytère par le biais de l'EPFL

1- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le budget communal.

Il donne lecture de l'annexe 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE décision modification n°1 du budget communal tel que présentée sur l'annexe 1 ci-jointe.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

2- CONVENTION D'ACTION INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2021 – FORCA REAL INSERTION

Comme chaque année, nous avons recours à cette Association pour réaliser le nettoyage et l'entretien des chemins communaux, petit élagage.

Cette Association intervient trois fois 10 jours dans l'année avec une équipe de 5 à 6 personnes pour un montant total de 9900€.

**Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

DIT QUE les crédits sont disponibles sur le budget en cours

3- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS

Monsieur le Maire explique que les terrains de tennis communaux sont en très mauvais état et la pratique du tennis devient compliquée.

Il est très important pour la commune de pouvoir garder la pratique du tennis, en effet la fermeture des terrains de tennis entrainerait la dissolution du Club de Tennis, très actif sur la commune.

De plus, la cohésion sociale sur la commune par le sport serait fortement impactée.

Il propose donc de demander une subvention à la Fédération Française de Tennis afin de pouvoir percevoir une aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis communaux.

**Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce projet

4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES

Monsieur le Maire explique que les terrains de tennis communaux sont en très mauvais état et la pratique du tennis devient compliquée.

Il est très important pour la commune de pouvoir garder la pratique du tennis, en effet la fermeture des terrains de tennis entrainerait la dissolution du Club de Tennis, très actif sur la commune.

De plus, la cohésion sociale sur la commune par le sport serait fortement impactée.

Il propose donc de demander une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de pouvoir percevoir une aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis communaux.

**Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce projet

5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire explique que les terrains de tennis communaux sont en très mauvais état et la pratique du tennis devient compliquée.

Il est très important pour la commune de pouvoir garder la pratique du tennis, en effet la fermeture des terrains de tennis entrainerait la dissolution du Club de Tennis, très actif sur la commune.

De plus, la cohésion sociale sur la commune par le sport serait fortement impactée.

Il propose donc de demander une subvention auprès de l'Etat DETR afin de pouvoir percevoir une aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis communaux.

**Oùï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce projet

6- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

Monsieur le Maire explique que les terrains de tennis communaux sont en très mauvais état et la pratique du tennis devient compliquée.

Il est très important pour la commune de pouvoir garder la pratique du tennis, en effet la fermeture des terrains de tennis entraînerait la dissolution du Club de Tennis, très actif sur la commune.

De plus, la cohésion sociale sur la commune par le sport serait fortement impactée.

Il propose donc de demander une subvention à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée afin de pouvoir percevoir une aide financière pour les travaux de réfection des terrains de tennis communaux.

**Oùï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce projet

7- VERSEMENT SUBVENTION UNAPEI66 – OPERATION BRIOCHES 2020

En cette année de crise sanitaire l'opération Brioches par la vente de brioches n'a pas pu se réaliser.

L'UNAPEI66 avait donc proposé aux Collectivités de mettre en place une urne afin de collecter des dons.

La commune n'a pas pu mettre en place ce dispositif mais souhaite participer financièrement à cette opération.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 450 € à l'UNAPEI66 pour compenser l'annulation de la vente de brioches.

Il précise que ce montant correspond au total des ventes réalisées lors de cette opération.

**Oùï cet exposé, le Conseil Municipal décide de voter
à l'unanimité cette délibération**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement d'une subvention d'un montant de 450 € à l'UNAPEI66

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

8- ACHAT IMMEUBLE LE PRESBYTERE SECTION AS N476

Monsieur le Maire explique que l'Association diocésaine de Perpignan met en vente l'immeuble le Presbytère situé Rue du Presbytère section AS476 pour un montant de 150 000 € et d'une superficie cadastrale de 510 m².

Il rappelle que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) donne les moyens aux collectivités pour réaliser leurs projets en portant pour elles le coût financier du foncier. La commune n'ayant donc à mobiliser la somme nécessaire à l'acquisition.

Il rappelle que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a été saisi pour mener à bien l'acquisition.

Une promesse de vente va être rédigée. Cette acquisition permettrait la réalisation de salles communales. L'EPFL Perpignan Méditerranée se verra par la suite rembourser annuellement (50% par annuités constantes et 50% in fine) cet achat augmenté des frais de portage s'élevant à 0.5% sur le capital restant dû, et dans le cadre des modalités définies par une convention à intervenir.

Monsieur le Maire explique que la durée de portage paraissant la plus adaptée est de 15 ans.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser l'EPFL à formaliser cette procédure.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition des dites parcelles nécessaires à la maîtrise du foncier sur cette zone
- **Précise que** la durée de portage financier et de remboursement du capital sur 15 ans seront prévus aux budget 2021 et suivants de la commune.
- **Ajoute qu'une** convention entre l'EPFL et la commune sera passée et précisera les modalités.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la formalisation de ce dossier

La séance est levée à 19h15